



Sommaire

La politique de l'assiette vide.....	1
Baisse continue des effectifs TGI.....	1
Transfert et transformation.....	2
Reconfinement et télétravail, pourquoi un tel manque d'anticipation ?.....	2

La politique de l'assiette vide

Les élus CFE-CGC du CSEE TGI demandent que soient préservés les intérêts des salariés et qu'une solution de restauration soit mise en place pour tous.

Ils demandent, à défaut, de réduire le montant de budget délégué. La restauration demeure un sujet d'incompréhension entre les organisations syndicales. Que ce soit par la mise en place de cantines collectives ou de mesures adaptées à la situation sanitaire ou au télétravail.

Le budget restauration est une prérogative du CSEE TGI pour fournir une subvention à tous ses salariés en activité. Les organisations syndicales signataires de cette délégation ont versé l'intégralité du budget « restauration TGI 2020 » au Comité National Restauration soit **5 millions d'euros pour couvrir 100% des repas des salariés TGI et non 50%**. La CFE-CGC Orange n'a pas signé l'accord de délégation et l'actualité nous donne raison :

- ♦ aucune prestation restauration pour les télétravailleurs COVID concernés depuis le 11 mai 2020
- ♦ aucune prestation restauration pour les télétravailleurs « contractuels » situés à moins de 15 minutes à pied d'une cantine Orange, d'un RIE ou d'un restaurant sans convention de type administratif.
- ♦ prélèvement de taxes, loyers et charges salariales du personnel Orange délégué à la gestion de la restauration, soit plus de 22% de frais fixes.
- ♦ fermeture de 10 restaurants en 2019
- ♦ ajout d'une taxe sur les « extérieurs » dite PPC
- ♦ baisse de fréquentation de 10% en 2018 et de nouveau 10% en 2019. Le taux de prise de repas était de 54% en 2018 et donc moins de 50% en 2019

Cette nouvelle période de « **télétravail exclusif** » est un élément de plus : cantines à nouveau fermées et salariés catégories B et C invités à travailler à distance (soit plus de 90% de l'effectif). Qu'en sera-t-il de la subvention journalière de restauration ?

A la suite de l'intervention de la délégation CFE-CGC une résolution a été adoptée à l'unanimité :

Les élus du CSEE TGI, réunis en séance ce vendredi 30 octobre 2020, demandent qu'un point d'information « restauration » soit ajouté à l'ordre du jour du prochain CSEE de novembre, afin notamment d'éclairer les élus sur les mesures prises par la Commission Nationale de Restauration pour la subvention de la restauration des salariés TGI, en particulier pour les cas impactés par le Plan de Continuité d'Activité imposé par la gestion de la crise Covid-19 de l'entreprise.



Baisse continue des effectifs TGI

Sur la pyramide des âges de TGI, entité porteuse de l'innovation, 70% de la population dépasse 45 ans.

Dans ce contexte qui voit également la baisse continue des effectifs, accompagnée d'une accélération de la volonté d'adaptation également continue des compétences des personnels expérimentés, vos élus s'interrogent sur les options proposées. D'un côté la mise en place à marche forcée du transfert d'activités OLS vers les Orange Labs Internationaux **et l'éventuelle arrivée d'un plan plus radical de traitement des effectifs** (et de la masse salariale).

- Connaître les chiffres des activités transférées vers les OLI permettrait de compléter ceux présentés pour TGI afin d'avoir une vue plus complète, notamment pour OLS.
- Les recrutements représentant 0,27% (12/4351) des effectifs ne permettent pas d'envisager un renouvellement et encore plus difficilement, de combler le faible taux de féminisation (<30%) chez TGI.
- Le nombre de départs en TPS très marqué en Ile de France, ne présente-t-il pas une opportunité de commencer un ré équilibrage des effectifs vers les sites en région, tout en favorisant le recrutement des femmes ?
- Ne doit-on pas également s'interroger sur la présentation dans les chiffres, d'un équilibre quasi parfait entre les entrées et les sorties (mobilités) chez TGI (1,5% des effectifs) ?
- Les personnels s'inquiètent pour leur part, de ces chiffres qui semblent indiquer une faiblesse du nombre d'opportunités de mobilités sortantes et entrantes.
- Les élus CFE-CGC seront particulièrement attentifs à la présentation de novembre, des GPEC des sites TGI, ainsi qu'à la proposition de l'évolution des activités sur ces sites et en particulier sur les plus petits.

Transfert et transformation

Le transfert des activités TGI/OLS/CIS de maîtrise d'œuvre du système d'information des fonctions support comporte encore bien des incertitudes, même si la direction a pris le temps de consulter le personnel pendant une année.

La CFE-CGC prend acte de la volonté de la direction d'intégrer 2/3 des salariés de CIS au sein des entités métiers. Ce projet a du sens car rapprocher la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage favorisera les synergies de travail.
Cependant :

La CFE-CGC a alerté la direction sur les risques suivants :

- ♦ évolution des activités dans le temps remettant en cause les métiers actuels ainsi que l'ARCQ mis en place pour les salariés de l'entité cédante,
- ♦ perte d'autonomie et de repères
- ♦ mobilité géographique,
- ♦ dissolution des équipes intégrées actuelles.

Au regard de tous ces risques, la CFE-CGC demande **un bilan à 6 mois** de cette transformation. D'autre part, la CFE-CGC souhaite qu'une **commission de suivi au sein du CSEE TGI** soit mise en place pour le 1/3 des salariés restant à TGI.

A l'issue de la présentation, une résolution unanime a été adoptée :

*Les élus du CSEE TGI, réunis en séance le 30 octobre 2020 considèrent que le « projet d'évolution des activités TGI/OLS/CIS de maîtrise d'œuvre du système d'information des fonctions Support Groupe, vers les divisions Finance et Performance Groupe, Secrétariat Général et Ressources Humaines Groupe », présenté ce jour, concerne deux établissements distincts (à savoir FSF et TGI) et que **cette réorganisation nécessite d'être replacée dans un contexte plus global de transformation de l'entreprise.***

*C'est pourquoi ils demandent que ce dossier soit préalablement présenté au **CSEC**, dans le cadre d'une **présentation de la stratégie d'évolution des activités des périmètres Fonctions Supports et TGI**, incluant notamment les conséquences économiques, ainsi que les impacts en matière d'emploi et de compétence.*

Il est par ailleurs temps, dans cette période de confinement, de faire une [pause dans les projets de transformation](#)

Reconfinement et télétravail, pourquoi un tel manque d'anticipation ?

Les membres de la délégation CFE-CGC, ont rappelé qu'une entreprise a une obligation de résultat quant à la protection de ses salariés, ce qui implique aussi de le faire par anticipation. Le télétravail, durant ce premier confinement de 9 semaines a eu le mérite combiné de conserver notre productivité tout en protégeant la santé des salariés. Il a été fortement plébiscité :

- 74% d'enthousiasme à l'égard du déploiement du télétravail
- 93% des managers se sentant prêts à ce que le télétravail se développe dans leur équipe. (cf. le sondage de la direction)

Pourquoi alors, l'entreprise pourtant prompte à suivre les directives du gouvernement à fait fi de la recommandation du décret du 31 aout 2020 ?

« *Le télétravail est un mode d'organisation de l'entreprise. Il reste une pratique recommandée en ce qu'il participe à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et permet de limiter l'affluence dans les transports en commun.* » ...

Pourquoi ce qui était possible dès le 17 mars 2020 ne le redevient que sous la contrainte gouvernementale d'aujourd'hui ?

Comment se fait-il qu'au sein même de l'entité porteuse d'innovation nous ne sommes que **suiveurs des décisions gouvernementales** alors que nous aurions pu éclairer les pratiques de télétravail de demain qui deviennent d'ailleurs aujourd'hui la règle ?

Voir aussi sur notre site : [La CFE-CGC appelle la Direction à ne plus courir derrière l'orage](#) (déclaration préalable)

Vos représentants CFE-CGC Orange Vos représentants CFE-CGC Orange	Élus CSE Maxence d'EPREMESNIL Ghislaine de SALINS Olivier BOUFFANT Véronique GARNIER David COUCHON Claire MASSOUTI Philippe VIDAL Agnès SCHAUFELBERGER	Alain NOEL Alain ANDRE Thierry ROGER de GARDELLE Isabelle ROY Amaury FRANCHETTE Noëlla EVANNO Guy-Bernardin GNADOU Monique MACE Erwan PINCEMIN	Commissions CSE : Emploi Formation Egalité pro : Véronique GARNIER - Philippe FERTE Commission Handicap : Charles DUKE - Brigitte Le GUEN Commission des marchés : Philippe VIDAL Commission ASC : Claire MASSOUTI - David BERNARD Commission Restauration : Isabelle ROY - Agnès SCHAUFELBERGER Projets Economie Evolution des marchés : Alain NOEL - Thierry ROGER de GARDELLE - Erwan PINCEMIN Représentant syndical : Laurent PIFFETEAU